

Dossier à remplir en CAPITALES, merci

Académie :

Adhérent-e : OUI NON

Affectation à TITRE DÉFINITIF 2016/2017

En établissement

T.Z.R.

Nom de l'établissement :
.....

Affectation à TITRE PROVISOIRE 2016/2017

Discipline : Code :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. Fixe : Portable :

Mél :

Titulaire

Stagiaire

(Remplir obligatoirement tous les items)

AE

Agrégé-e

Certifié-e

P.EPS

PLP

CE EPS

CPE

Copsy

Dir. CIO

Mouvement :

INTER-ACADÉMIQUE et/ou SPÉCIFIQUE

DDFPT (ex-Chef de travaux)

Postes à compétences particulières

Classes de BTS

Autre :

Retournez ce dossier aux élu-es CAPA de votre académie, accompagné **IMPÉRATIVEMENT** de la confirmation de demande de mutation.

Pour être informé-e du résultat, inscrivez-vous sur le site :

www.unsenmutations.cgt.fr

Cadre réservé aux élu-es CAPN

.....
.....

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

Mutation 2nd degré 2017

D Calcul ...

A - Ancienneté de service

- Échelon au 31.08.2016 par promotion : 7 pts/échelon
 - Échelon au 01.09.2016 par reclassement : 7 pts/échelon
 - Hors-classe : 7 pts/échelon + forfait 49 pts
 - Hors-classe agrégé, 6^e échelon : 98 pts si 2 ans d'ancienneté dans cet échelon
 - Classe exceptionnelle : 7 pts/échelon + forfait 77 pts (Maximum 98 pts)
- } (Minimum 21 pts)

B - Ancienneté dans le poste

- Par année : 10 pts
- Par tranche de 4 ans : 25 pts
- Stagiaire ex-titulaire EN : 10 pts/an + 10 pts pour l'année de stage
(enseignement, éducation, orientation)

C - Affectation en éducation prioritaire (exercice continu)

C1 - Si affectation dans un ancien APV, devenu REP+ ; REP+ et ville ; ville ; ville et REP à la rentrée 2014 :

- Pour 1 an : 60 pts ; pour 2 ans : 120 pts ; pour 3 ans : 180 pts ; pour 4 ans : 240 pts ;
pour 5 ou 6 ans : 320 pts ; pour 7 ans : 350 pts ; pour 8 ans : 400 pts.

C2 - Si affectation dans un ancien APV, devenu REP ou non classé à la rentrée 2014 :

- Pour 1 an : 60 pts ; pour 2 ans : 120 pts ; pour 3 ans : 180 pts ; pour 4 ans : 240 pts ;
pour 5 ou 6 ans : 300 pts ; pour 7 ans : 350 pts ; pour 8 ans : 400 pts.

C3 - Si établissement non APV précédemment, mais REP+ ; REP+ et ville ; ville ; ville et REP ; seulement REP à la rentrée 2015 :

- Classé uniquement REP : 160 pts pour 5 ans et +
- Pour tous les autres cas, pour 5 ans et + : 320 pts

D - Situation individuelle

D1 - Stagiaire, ex-contactuel-le du 2nd degré de l'EN ou de CFA, MA et MI-SE, AED ou AESH ou ex-EAP (emplois d'avenir professeur) :

- Jusqu'au 4^e échelon : 100 pts
- Au 5^e échelon : 115 pts
- À partir du 6^e échelon : 130 pts

D1 bis - Stagiaire demandant son académie de stage ou académie d'inscription au concours :

- 0,1 pt (Être candidat en 1^{re} affectation)

D2 - Autre stagiaire sortant en juin 2017 :

- Bonification sur demande (elle sera perdue si extension) : 50 pts (Seulement sur le 1^{er} vœu, valable 1 fois en 3 ans)

D2 bis - Stagiaire précédemment titulaire, autre que personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation :

- 1 000 pts (Sur l'académie de l'ancienne affectation)

D3 - Vœu préférentiel (incompatible avec bonification familiale) :

- Bonification (plafonnée à 100 pts) : 20 pts/an (À partir de la 2^e année, si vœu au 1^{er} rang)
- Conservation des bonifications acquises avant le mouvement 2016

D4 - Vœu portant sur les DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Guyane) :

- Si CIMM reconnu 1 000 pts

D5 - Vœu unique Corse :

- Première demande 600 pts
- Deuxième demande consécutive 800 pts
- Troisième demande consécutive 1 000 pts
- Stagiaire Corse (ex-enseignant contractuel du 2nd degré de l'EN ou de CFA, ex-COP contractuel, ex-CPE contractuel, ex-MA garanti d'emplois, ex-MI-SE ou ex-AED) 800 pts (Non cumulable avec bonification D1)

D6 - Sportif de haut niveau

- Bonification par année successive d'ATP 50 pts (Maximum 4 ans)

D7 - Personnel reconnu handicapé ou ayant un enfant en situation médicale grave

- Bonification sur tous les vœux 100 pts (Si bénéficiaire de l'obligation d'emploi)
- Bonification sur académie améliorant la situation 1 000 pts (Au vu du dossier ; non cumulable avec les 100 pts)

Votre calcul	Élus CAPA



Vous devez IMPÉRATIVEMENT adresser les PJ à l'administration de votre académie d'affectation actuelle, en y joignant la confirmation de demande.
Adressez-en un double, accompagné de ce dossier, aux élus paritaires académiques.

Nb de PJ :

... de votre barème

D 8 - TZR stabilisés : 100 pts (Cycle de stabilité de 5 ans minimum ; non cumulable avec C1, C2 et C3)

D 9 - Réintégration à titre divers : 1 000 pts (Sur l'académie d'exercice avant affectation sur emploi fonctionnel ou établissement privé sous contrat ou, pour les PE, pour l'académie d'exercice avant détachement puis intégration dans le corps des certifiés à Mayotte).

E - Situation familiale ou civile (Appréciée au 01.09.2016)

E 1 - Rapprochement de conjoint (RC) 150,2 pts (Sur l'académie de la résidence professionnelle du conjoint en voeu n° 1 et académies limitrophes ; non cumulable avec E2 et E3)

E 1 bis - Années de séparation retenues, y compris année scolaire 2016/2017 (cf tableau p. 21) :

- Pour 1/2 année : 95 pts ; pour 1 an : 190 pts ; pour 1,5 an : 285 pts ; pour 2 ans : 325 pts ; pour 2,5 ans : 420 pts ; pour 3 ans : 475 pts ; pour 3,5 ans : 570 pts ; pour 4 ans et + : 600 pts.

Les départements 75, 92, 93 et 94 forment la même entité.

E 1 ter - Demande vers académie non limitrophe 200 pts (Si séparation effective sur des académies non limitrophes)
- Demande vers académie limitrophe avec un département non limitrophe 100 pts

E 1 quater - Enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2017 (voir BO)

- Par enfant 100 pts (Uniquement en RC)

E 2 - Mutation simultanée entre conjoints

- Deux titulaires ou deux stagiaires 80 pts (Forfaitaire sur voeu n° 1 et académies voisines)

E 3 - Rapprochement de la résidence de l'enfant (de moins de 18 ans) (1^{er} voeu et académies limitrophes)

- Bonification 150 pts (forfaitaire)

Total

Votre calcul	Élus CAPA
Total	

D Vos voeux et barèmes

Nombre de voeux maximum :

Mouvement INTER-ACADEMIQUE : 31 - Mouvement SPÉCIFIQUE : 15

Rang	Académie	Barème		Rang	Académie	Barème	
		Votre calcul	Élus CAPA				
				16			
1				17			
2				18			
3				19			
4				20			
5				21			
6				22			
7				23			
8				24			
9				25			
10				26			
11				27			
12				28			
13				29			
14				30			
15				31			

ATTENTION

Dans le cadre du mouvement déconcentré, votre dossier sera examiné par un groupe de travail académique chargé de vérifier la conformité de vos vœux et de votre barème.

Ce groupe de travail siège au Rectorat de votre Académie d'affectation actuelle.

Pour toute réclamation concernant votre barème, vous devrez donc vous adresser au Rectorat (par écrit).

Vous devrez prendre contact avec les élus paritaires académiques de la CGT Educ'action afin qu'ils puissent défendre votre dossier.

Les élus paritaires nationaux, quant à eux, prendront le relais pour traiter votre dossier dans le cadre du mouvement inter-académique.

Ils vous préviendront du résultat de la CAPN -ou FPMN- vous concernant.

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Convenance personnelle | <input type="checkbox"/> Vœu préférentiel |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint | <input type="checkbox"/> Mutation simultanée |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de la Résidence de l'enfant (garde conjointe ou alternée) | |
| <input type="checkbox"/> Au titre du Handicap (candidat, conjoint ou enfant) | <input type="checkbox"/> Réintégration |

D Situation administrative

1 Position :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Activité | <input type="checkbox"/> Congé Formation | <input type="checkbox"/> Congé longue maladie |
| <input type="checkbox"/> Stage de Reconversion | <input type="checkbox"/> Congé parental | <input type="checkbox"/> Disponibilité |
| <input type="checkbox"/> Détachement (*) | <input type="checkbox"/> Congé longue durée | <input type="checkbox"/> Établissement Post-Cure |
| <input type="checkbox"/> Autre (*) | (*) Préciser : | |

2 Si fonctionnaire titulaire hors Éducation nationale :

Préciser ministère, corps ou service :

Académie d'exercice :

3 Service dans l'Éducation nationale :

- **Titulaire** - Date de titularisation :
- Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2016/2017) :
- Échelon au 31.08.2016 (promotion) :
- **Stagiaire** - Échelon au 01.09.2016 (reclassement) :

D Situation de famille au 1^{er} septembre 2016

1 Situation :

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Marié-e ou pacsé-e | <input type="checkbox"/> Concubinage avec enfant-s |
|--------------------------------------|---|--|

2 Nombre d'enfant-s à charge de moins de 20 ans au 01.09.2017 :

- Enfant à naître (*certificat de grossesse ou attestation de reconnaissance anticipée au 01.01.2017*)

3 Conjoint-e- :

- Profession : En activité : OUI NON
- Stagiaire Éducation nationale Stagiaire Fonction publique
- Académie de la résidence professionnelle :

4 Année-s de séparation au 01.09.2017 :

• En activité :

Du au Du au

Du au Du au

Du au Du au

• En Congé parental, ou disponibilité pour suivre le conjoint :

Du au Du au

Du au Du au

Du au Du au

➔ Total des années prises en compte :